

**D1D
Service des Moyens
du 1^{er} degré**

Dossier suivi par :
Isabelle FRANCOIS
Gestion des moyens et des
Enseignants du 1^{er} degré privé
Tél : 02 41 74 35 47
Mél : sm1d49@ac-nantes.fr

Cité administrative
15 bis rue Dupetit Thouars
49047 Angers CEDEX

ANNEXE I

Année scolaire 2022-2023

**Demande de travail à temps partiel de droit ou de reprise à temps
complet à l'issue d'un temps partiel de droit**

- | | |
|--|---|
| ☐ Première demande | ☐ Reprise à temps complet
(à retourner avant le 31 janvier 2022) |
| ☐ Changement de quotité | ☐ Renouvellement (quotité reconduite) |

Je soussigné(e)

Nom d'usage : **Prénom :**

Nom de naissance :

Exerçant à (numéro RNE de l'école): **049** (4 chiffres + 1 lettre)

En qualité de : ☐ maître contractuel ou agréé définitif ☐ provisoire

Etablissement d'exercice :

Commune déléguée : **Commune :**

Ecole : ☐ sous contrat d'association N° ☐ sous contrat simple N°

Intention de participer aux opérations du mouvement départemental 2022 : ☐ OUI ☐ NON

SOLLICITE UN REPRISE A TEMPS COMPLET

- ☐ L'autorisation de reprendre à temps complet à compter du 01/09/2022 **(demande à adresser avant le 31 janvier 2022)**
- ☐ L'autorisation à réintégrer mes fonctions à temps complet à l'issue de mon temps partiel de droit (3 ans de mon enfant) à compter du / /

SOLLICITE UN TEMPS PARTIEL DE DROIT

- ☐ L'autorisation de travailler à temps partiel de droit à compter du 01/09/2022 pour :
- ☐ Raisons familiales pour élever un enfant de moins de 3 ans :
date de naissance ou date de l'adoption de l'enfant : / /
 - ☐ Pour donner soins au conjoint, enfant ou ascendant (joindre les pièces justificatives pour chaque motif)
 - ☐ En cas de handicap relevant de l'obligation d'emploi (joindre copie de reconnaissance en qualité de travailleur handicapé)
 - ☐ Pour solidarité familiale pour une durée maximale de 3 mois, peut être renouveler 1 fois (joindre justificatifs médicaux et documents justificatifs du lien du malade)
Du / / au / /

DUREE :

- ☐ 1^{ère} demande à compter du / / et jusqu'à la fin de l'année scolaire (31/08/23)
- ☐ Renouvellement :
☐ pour l'année scolaire 2022-2023

☐ du 1^{er} septembre 2022 au/...../..... (jour du 3^{ème} anniversaire de l'enfant ou de son arrivée au foyer)
Suivi de :

☐ Transformation en TP sur autorisation jusqu'au 31/08/2023

☐ Réintégration à temps complet

2 mois avant la date de fin du temps partiel de droit, faire une demande de temps partiel sur autorisation (cf imprimé annexe II)

Ecoles fonctionnant sur un rythme scolaire 4 jours

☐ 50 % service hebdomadaire organisé sur 2 journées devant élèves (2 journées libérées)

☐ 75 % service hebdomadaire organisé sur 3 journées devant élèves (1 journée libérée)

☐ 50 % annualisé, service de 4 journées du 01/09/2022 au 01/02/2023

☐ 50 % annualisé, service de 4 journées du 02/02/2023 au 07/07/2023

☐ 80 % annualisé

Souhaite bénéficier pour l'année scolaire 2022/2023 de la mise en œuvre du temps partiel annualisé de droit à 80 %.
J'ai pris bonne note que mon enfant doit avoir moins de 3 ans durant toute l'année scolaire 2022/2023 ou que la date anniversaire de ses 3 ans interviendra entre le 8 juillet et le 31 août 2023.

7 semaines à temps complet	29 semaines à temps partiel
Du 1 ^{er} septembre 2022 au 19 octobre 2022	Du 20 octobre 2022 au 7 juillet 2023

Ecoles fonctionnant sur un rythme scolaire 4,5 jours

☐ 50 % service hebdomadaire organisé sur 2 journées devant élèves (2 journées libérées) + 1 demi-journée 1 mercredi sur 2

☐ 75 % service hebdomadaire organisé sur 3 journées devant élèves (1 journée libérée) + 1 demi-journée 3 mercredis matin sur 4

☐ 50 % annualisé, service de 4 journées du 01/09/2022 au 01/02/2023

☐ 50 % annualisé, service de 4 journées du 02/02/2023 au 07/07/2023

☐ 80 % annualisé

Souhaite bénéficier pour l'année scolaire 2022/2023 de la mise en œuvre du temps partiel annualisé de droit à 80 %.
J'ai pris bonne note que mon enfant doit avoir moins de 3 ans durant toute l'année scolaire 2022/2023 ou que la date anniversaire de ses 3 ans interviendra entre le 8 juillet et le 31 août 2023.

7 semaines à temps complet	29 semaines à temps partiel
Du 1 ^{er} septembre 2022 au 19 octobre 2023	Du 20 octobre 2022 au 7 juillet 2023

→ Je m'engage à n'exercer aucune autre activité rémunérée pendant ma période d'exercice des fonctions à temps partiel.

Fait à _____, le _____
Signature :

Observations éventuelles du Chef d'établissement sur l'organisation du service :

Fait à _____, le _____
Signature
Chef d'établissement

**Document à renvoyer au Service des moyens 1^{er} degré de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Maine et Loire
et à la DDEC pour le 4 février 2022**